

Procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales

Législature juillet 2021 - juin 2026

Mercredi 23 juin 2021 à 19h00

Salle polyvalente de Montoly

Présidence : M. Olivier Fargeon, Préfet

M. le Préfet souhaite à toutes et tous la bienvenue. Avant d'instruire les opérations d'installation des Autorités glandoises, il est heureux de souhaiter également la bienvenue à M. André Allemand Smaller, qui va prendre la parole en guise d'introduction, et le présente en quelques mots.

M. Andrés Allemand Smaller est né à Buenos Aires et a grandi à New York puis à Genève. La vie lui a appris, il le cite, « *la valeur de la diversité* ». Ses proches sont chrétiens, juifs, musulmans, bouddhistes, hindous, agnostiques et athées, et il officie en tant de célébrant laïque. Et à ce titre, il lui cède la parole.

1. Introduction par M. Andrés Allemand Smaller, Célébrant

« Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et de la Municipalité de Gland,

Chers Élus,

J'aimerais à mon tour vous souhaiter à tous la bienvenue à cette cérémonie très solennelle, au cours de laquelle vous serez appelés à prêter serment avant de prendre vos nouvelles fonctions.

Mon nom est Andrés Allemand Smaller. Je suis un célébrant indépendant, donc ni prêtre, ni pasteur, ni imam, ni rabbin. Je préside des célébrations de mariages laïcs, j'officie lors de services funèbres sans religion.

Si les autorités m'ont invité à prendre la parole ici, aujourd'hui, c'est pour mettre à l'honneur la formidable diversité de votre Commune et l'esprit d'ouverture et de tolérance qui y règne.

Quelles que soient votre confession ou vos croyances, quels que soient vos origines ou votre parcours, vous avez tous été élus – ou réélus – pour exercer ensemble une responsabilité de taille : vous vous êtes vu confier l'avenir d'une commune, le devenir d'une collectivité publique, le destin d'une communauté humaine.

Bien sûr, chacune et chacun d'entre vous a été élu pour défendre des idées, des programmes, une certaine conception de la chose publique. Mais votre prestation de serment aujourd'hui doit vous rappeler que vous vous êtes engagés à travailler pour le bien commun, le bien de tous. Vous êtes appelés à débattre, bien entendu, mais toujours dans un esprit constructif afin d'œuvrer ensemble au développement de Gland.

C'est évidemment plus facile à dire qu'à faire ! Cela requiert de l'énergie, de la patience, mais surtout un ensemble de valeurs solides, bien ancrées, sur lesquelles vous appuyer pour mener à bien votre mission jusqu'en 2026.

Il y a donc quelque chose de « sacré » dans ce mandat politique qu'il vous revient d'exercer. Cela a longtemps été exprimé en termes religieux. Le préambule de la Constitution suisse, par exemple, commence par « Au nom de Dieu Tout-Puissant ». Quant à celui de la Constitution vaudoise, il invoque le respect de la Création.

On comprend bien l'intention : il ne s'agissait pas de diviser ou d'imposer une croyance, mais bien de vous exhorter, chacune et chacun d'entre vous, à faire appel à vos valeurs supérieures, à vos principes fondamentaux, à ce qui donne vraiment sens à votre vie.

C'est dans cet esprit-là que je vais vous laisser prendre une minute, en silence, pour trouver en vous la force et l'inspiration pour mener à bien le mandat pour lequel vous allez prêter serment. Pour certains, ce sera peut-être l'occasion d'une prière selon leur tradition, selon leur confession. D'autres prendront simplement la mesure de l'instant et l'ampleur de la tâche qui les attend. Alors je vous invite à vous lever et propose à ceux qui le souhaitent de poser la main droite sur leur cœur afin que nous nous sentions tous unis, malgré les mesures du Covid.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir pris ce petit moment un peu spécial avec moi pour tenter de réaliser l'importance de la responsabilité qui vous incombe.

On m'a demandé si un mot de bénédiction laïque était envisageable. Eh bien, si j'en crois le Larousse, une bénédiction est un souhait solennel de bonheur, auquel on accorde un caractère sacré, comme la bénédiction d'un père par exemple. Alors je ne suis pas votre père, bien heureusement, mais cela ne m'empêche pas de vous souhaiter à tous, solennellement et de tout cœur, énormément de bonheur dans votre fonction à venir.

Passez, Mesdames et Messieurs, une très belle soirée. »

M. le Préfet remercie infiniment M. Andrés Allemand Smaller pour son message, qui est inspirant à plus d'un titre.

Il déclare ouverte la séance d'installation du nouveau Conseil communal et de la nouvelle Municipalité de Gland pour la législature 2021-2026, qui débutera au 1^{er} juillet prochain.

En préambule, il aimerait dire aux personnes présentes à quel point le moment qu'elles vivent aujourd'hui est un moment fort, mais aussi un moment singulier. Pour elles, cette soirée est l'aboutissement d'une campagne engagée, elles ont partagé beaucoup d'émotions, de joie et parfois aussi de déceptions. Il connaît et partage cette sensation et ce soir, en les regardant, il voit des visages connus et amis, mais quelque chose a changé. On porte d'autres costumes. Les personnes présentes sont celles qui seront responsables de la direction que prendra la ville de Gland pour les 5 prochaines années. Pour sa part, outre une grande émotion personnelle, c'est avec un honneur et un immense plaisir qu'il va présider à nouveau ce Conseil communal, pour un tout petit moment d'ailleurs. À cet effet, il a donc revêtu la tenue officielle des préfets et se permet de rappeler quelques règles de convenance.

Les personnes désirant prendre la parole le feront en levant la main. M. le Préfet, et par la suite le président ou la présidente, les invitera à se lever. Une fois debout, l'intervenant voudra bien donner son nom et son prénom. Il remercie également aux membres de l'Assemblée de bien vouloir mettre leur téléphone portable sous silence, voire les éteindre.

M. le Préfet a désigné Mme Karine Teixeira Ferreira pour fonctionner en qualité de secrétaire provisoire et la remercie d'avoir accepté. Il a nommé comme scrutatrice et scrutateur provisoires Mme Stella Motta Larrivé et M. Jean-Marc Guibert, lesquels ont déjà pris place.

Les personnes suivantes se sont excusées pour la séance de ce soir : Mme Léonie Wahlen, MM. Daniel Calabrese, Philippe Moret et Alain Pernet.

2. Prise d'acte de la démission des Conseillères et des Conseillers communaux élus à la Municipalité et proclamation de l'élection des nouveaux(elles) Conseiller(ère)s communaux(ales) les remplaçant

M. le Préfet a pris acte de la démission du Conseil communal des personnes élues suivantes : Mmes Christine Girod-Baumgartner, Isabelle Monney, Jeannette Weber et Christelle Giraud-Nydegger, MM. Gérald Cretegny, Thierry Genoud, Gilles Davoine, Michael Rohrer et Vincent Monney.

Faisant suite à ces démissions, ont été élu(e)s au Conseil communal les citoyennes et citoyens suivants : Mme Nathalie Lamarque, MM. Patrick Mayer, Pierre Joye, Jean-Philippe Genoud, David Mayer, Heinz Beutler, Timothée Haesslein, Victor Mendes Boavista et Steve Binggeli.

M. le Préfet les félicite pour leur élection.

Par arrêté du 7 octobre 2020, le Conseil d'État a convoqué les Assemblées de communes pour le renouvellement des autorités communales. Conformément à l'art. 10 du dit arrêté et en conformité des art. 6 et 7 de la Loi sur les communes (LC) et de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le rôle des électeurs a été révisé puis déposé au greffe municipal, conformément à l'art. 13 de l'arrêté, où chaque citoyen(ne) a pu prendre connaissance et présenter ses réclamations. Il est rappelé que les art. 117 et 119 LEDP prescrivent que « *Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat d'une élection peut faire l'objet d'un recours adressé au Préfet dans les 3 jours dès la découverte du motif de la plainte, mais au plus tard dans les 3 jours suivant la publication des résultats ou la notification de l'acte mis en cause* ».

M. le Préfet déclare qu'aucun recours n'a été présenté dans le délai légal concernant la validité de ces élections, ni au sujet de l'établissement du rôle des électeurs. Par conséquent, il peut être procédé à l'installation du Conseil communal et de la Municipalité de Gland.

La secrétaire procède à l'appel.

Il est constaté la présence de 69 Conseiller(ère)s, 4 se sont excusé(e)s et 2 sont absents.

M. le Préfet explique que deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour. En effet, en cours de législature 2016-2021, soit à la fin de l'année dernière, les Conseiller(ère)s ont accepté les statuts de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon et, par conséquent, une nouvelle répartition au niveau des délégué(e)s. Jusqu'à présent, les délégué(e)s étaient uniquement des membres de l'Exécutif. Avec les nouveaux statuts qui ont été acceptés par la Cheffe de département et qui sont entrés en vigueur, une représentation équitable entre l'Exécutif et le Législatif sera faite. Lors de l'assermentation de ces membres le 28 juin prochain, une personne de l'organe délibérant devra donc être présente, ou son (sa) remplaçant(e) en cas d'empêchement.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

Présidence de M. le Préfet Olivier Fargeon

1. Introduction par M. Andrés Allemand Smaller, Célébrant
2. Prise d'acte de la démission des Conseillères et des Conseillers communaux élus et proclamation de l'élection des nouveaux(elles) Conseiller(ère)s communaux(ales) les remplaçant.
3. Assermentation des membres du Conseil communal.
4. Assermentation des membres de la Municipalité et de la Syndique.
5. Élection du(de la) président(e) du Conseil communal.
6. Élection du(de la) secrétaire du Conseil communal.
7. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.

Présidence du(de la) président(e) du Conseil communal

8. Élection du(de la) 1^{er(ère)} vice-président(e) du Conseil communal.
9. Élection du(de la) 2^{ème} vice-président(e) du Conseil communal.
10. Élection du(de la) secrétaire suppléant(e).
11. Élection de 2 scrutateur(trice)s.
12. Élection de 2 scrutateur(trice)s suppléant(e)s.
13. Élection de l'huissier(ère) et de son(sa) suppléant(e).
14. Élection des 7 membres de la Commission de gestion.
15. Élection des 9 membres de la Commission des finances.
16. Élection des 7 membres de la Commission du Plan de zones.
17. Élection des 5 membres de la Commission des pétitions chargée d'examiner les pétitions adressées au Conseil communal.
18. Élection des 5 membres de la Commission de recours en matière d'impôts.
19. Élection des 7 membres de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

20. Élection de 13 délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).
 21. Élection de 7 délégué(e)s au Conseil intercommunal de la Région de Nyon.
 22. Élection de 7 délégué(e)s suppléant(e)s au Conseil intercommunal de la Région de Nyon.
 23. Élection de 6 délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT).
 24. Élection de 6 délégué(e)s suppléant(e)s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT).
 25. Élection du(de la) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon - ORPC.
 26. Election du(de la) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon – ORPC.
- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation des membres du Conseil communal

Chaque Conseiller(ère) solennise la promesse légale à l'appel de son nom. Après ces assermentations, les Conseiller(ère)s manquant(e)s seront assermenté(e)s lors de la première séance du Conseil communal 2021-2026 à laquelle il(elle)s assisteront.

Au nom du Conseil d'État qu'il a l'honneur de représenter ici et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, M. le Préfet déclare les Conseiller(ère)s communaux(ales) régulièrement installé(e)s en qualité de membre du Conseil communal de la commune de Gland pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2026, et les félicite.

4. Assermentation des membres de la Municipalité et de la Syndique

L'art. 48 LC prescrit que « *Ne peuvent être simultanément membre d'une municipalité : a) les conjoints, les personnes liées par un partenariat enregistré ou menant de fait une vie commune, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs; b) les oncles, tantes, neveux et nièces de sang, cousins et cousines germains, dans les communes dont la population excède 1'000 habitants; c) une personne et le frère ou la sœur de son conjoint, de son partenaire enregistré ou de la personne menant de fait une vie de couple avec elle, dans les communes dont la population excède 1'000 habitants* ».

De plus, les art. 49 à 52 LC traitent des incompatibilités de fonction des employés communaux, du secrétaire municipal et du boursier envers la municipalité. Lecture de ces articles est donnée.

Il est constaté qu'aucun lien de parenté prohibé n'existe entre les Conseiller(ère)s municipaux(ales), ni entre ces dernier(ère)s et le Secrétaire municipal ou le boursier communal selon la LC. M. le Préfet lit la promesse légale et chaque Municipal(e) solennise celle-ci à l'appel de son nom.

Lecture est donnée de la promesse légale de la Syndique et cette dernière prête serment.

Au nom de la loi, M. le Préfet déclare la Municipalité régulièrement installée dans sa charge.

5. Élection du(de la) président(e) du Conseil communal

L'art. 89 LC prescrit qu'après la prestation de serment par les membres du Conseil communal, ce corps procède, sous la présidence du préfet, à la nomination de son président et de son secrétaire, qui entrent immédiatement en fonction. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au second tour, et au scrutin individuel secret en vertu de l'art. 11 de la même loi.

Le préfet précise d'ailleurs que le Règlement du Conseil communal de la commune de Gland n'autorise pas la possibilité de faire une élection tacite si une seule personne est présentée à ce poste. Cela avait d'ailleurs été rappelé à son collègue il y a 5 ans.

Le président est élu pour une année, soit jusqu'au 30 juin 2022.

- M. le Préfet attend des propositions.
- Au nom du groupe politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Michel Girardet propose la candidature de M. Rasul Mawjee et le présente :

« Rasul Mawjee a passé presque la moitié de sa vie à Gland. D'abord actif au parti Libéral, il fait partie du Conseil communal depuis 2008. Il est membre de la Commission des finances et du Réseau d'Accueil des Toblerones où il siège au sein de la Commission de gestion et finances en qualité de 1^{er} membre. Il siège également au Conseil intercommunal de l'APEC, dont il est aussi 1^{er} membre de la Commission des finances.

Il n'hésite pas à s'engager dans les débats lorsque ses opinions ou les idées lui tiennent à cœur, même si à premier abord cela va à l'encontre du courant général, mais toujours dans un esprit de respect et cordialité.

Pour revenir à sa personne, pendant ses moments libres, il apprécie la cuisine, jardiner et par-dessus tout jouer sur le merveilleux terrain de golf glandois du Domaine Impérial répondant aux exigences environnementales des organismes de certification des labels GEO (Golf Environnement Organisation) et surtout ECOCERT (Label golf eco-durable).

En 1993, Rasul Mawjee, rêvant de vivre au milieu d'une forêt, a trouvé son lieu d'habitation au sein de la réserve de faune et de flore sur la commune de Gland. Père de 2 jeunes femmes en étude dans les sciences de l'environnement et de droit, il partage sa vie avec une artiste chanteuse professionnelle. Multiculturel, d'origine indienne, né au Kenya, après un passage en Inde il arrive à Genève à l'âge de 14 ans et est naturalisé suisse en 1985.

Il est diplômé de l'école d'ingénieur de Genève et a poursuivi ses études en informatique à l'Université de Genève. Muni de ce bagage, il a fait carrière dans des domaines variés tels que le développement de logiciels, les télécommunications et le bancaire. Entrepreneur, sa société a pour client le plus grand data center de Suisse. Il est membre de la Commission fédérale des experts pour le brevet et le diplôme d'informaticien de gestion ICT-Manager ainsi que pour le diplôme fédéral d'ICT Security Expert.

Au nom du groupe PLR je vous remercie de lui réserver un bon accueil. »

* * * * *

Lors de l'arrivée de M. Pascal Chollet, M. le Préfet réalise qu'il n'a pas lu la promesse légale aux Conseiller(ère)s. Chose est dès lors faite puis chaque Conseiller(ère) solennise celle-ci à l'appel de son nom. Les Conseiller(ère)s ont ainsi tous été assermenté(e)s et sont à nouveau régulièrement installé(e)s en qualité de membre du Conseil communal de la ville de Gland, et les félicite.

Suite à cette assermentation, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 70.

* * * * *

- M. Rasul Mawjee accepte sa candidature.
- Il n'y a pas d'autre proposition et il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat

Bulletins délivrés	Bulletins rentrés	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Bulletins valables	Majorité absolue
70	70	0	1	69	35

M. Rasul Mawjee est élu au 1^{er} tour par 68 voix.

Obtient des voix : M. Rupert Schildböck (1).

- M. Rasul Mawjee accepte son élection. M. le Préfet le félicite et lui souhaite une heureuse année de présidence.

6. Élection du(de la) secrétaire du Conseil communal

En préambule, M. le Préfet rappelle que selon les dispositions de l'art. 23 LC, qui renvoie à l'art. 12 de la même loi, « ¹Le secrétaire municipal n'est pas éligible aux diverses fonctions mentionnées à l'article 10. Il peut toutefois être élu secrétaire du conseil communal. ²Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil communal les conjoints, partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs ».

Il rappelle également que le secrétaire est élu pour la durée de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2026.

- M. le Préfet attend des propositions.
- M. Pierre-Alain Bringolf, président sortant, est extrêmement fier de présenter Mme Karine Teixeira Ferreira à la fonction de secrétaire du Conseil communal, poste qu'elle occupe maintenant depuis 5 ans, durant lesquels elle a pu prouver qu'elle remplissait toutes les qualités requises pour ce poste.
- Mme Karine Teixeira Ferreira accepte sa candidature.
- Il n'y a pas d'autre proposition et il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat

Bulletins délivrés	Bulletins rentrés	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Bulletins valables	Majorité absolue
70	70	0	0	70	36

Mme Karine Teixeira Ferreira est élue au 1^{er} tour par 69 voix.

Obtient des voix : M. Jean Egger (1).

- Mme Karine Teixeira Ferreira accepte son élection. M. le Préfet la félicite et lui souhaite plein de bonheur dans cette belle fonction.

7. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation

- Mme Karine Teixeira Ferreira lit le procès-verbal d'installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026.
- La discussion est ouverte sur ce procès-verbal.
- M. Samuel Freuler : déclare que, pour les annales du Conseil communal, il serait bien d'y faire figurer la double prestation de serment de cette Assemblée.
- M. le Préfet Olivier Fargeon : pense que cela figurera dans le procès-verbal global, qui reprend l'entier des discussions. Il sera donc marqué à vie.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close et dit procès-verbal est soumis à l'approbation des Conseiller(ère)s.

Décision

Le procès-verbal d'installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026 est accepté à l'unanimité.

- Les Autorités communales étant régulièrement installées, M. le Préfet Olivier Fargeon s'adresse à l'Assemblée par ces mots :

*« Madame la Syndique,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Fort de la confiance que vous ont octroyé les électrices et électeurs de votre Commune lors des élections de mars et avril dernier, vous voilà maintenant légalement installés dans les fonctions que vous venez d'assumer par votre promesse, d'où la raison que j'avais de le faire. Permettez-moi dès lors de vous apporter les félicitations et les compliments du Conseil d'État. En son nom, j'ai le plaisir de vous remercier de votre engagement en vous mettant ainsi, une fois de plus pour la plupart d'entre vous, à disposition des institutions, et plus particulièrement de votre Commune. Je me permets de le faire aussi en mon nom personnel et en celui de Madame Chantal Turin, ma collègue, sachant que nous sommes présents ce soir pour souligner l'un des moments les plus importants de la vie démocratique glandoise.

En effet, ce soir, des habitants d'horizons divers et variés ont décidé de travailler ensemble, en ayant pour seul objectif le bien commun et non l'intérêt particulier. Ceci est valable pour vous tous, mais cela l'est encore plus pour vous, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux. Par l'engagement que vous avez pris aujourd'hui, vous êtes de facto l'autorité supérieure de votre Commune. Vous détenez le pouvoir Exécutif et devrez l'utiliser avec respect et en toute conscience. Le serment que vous avez fait est un pacte de confiance qui vous relie à la population, attestant que vous renoncez, en connaissance de cause, à tout arbitraire dans l'exercice de votre fonction. Nul n'est censé ignorer la loi, les magistrats moins que d'autres. Mon propos n'est absolument pas de vous faire peur avant d'endosser à nouveau ce costume. Vous devez cependant être conscients que vous serez encore confrontés, au cours de cette nouvelle législature, à quelques quérulents, à certainement un peu d'ingratitude, et essuierez sûrement des déceptions dans l'exercice de votre mandat. Je sais que vous connaissez maintenant les particularités de la fonction, l'importance des charges que l'on vous a transmises, du regard des autres et de la complexité de prendre des décisions impopulaires. Les défis sont et seront nombreux, rappelez-vous que pour bien faire mille jours ne sont pas suffisants, cependant pour mal faire un jour suffit amplement. Soyez donc tolérants, mais surtout soyez francs et ouverts. Si vous serrez les rangs et adoptez le principe de la collégialité, vous pourrez transformer les défis d'aujourd'hui en autant de chances pour demain. Malgré ces quelques désagréments inhérents à la fonction, les responsabilités sont toujours aussi importantes et l'expérience que vous avez acquise vous permettra d'envisager les écueils avec sérénité et ainsi épauler votre nouvelle collègue. Je crois pouvoir affirmer que l'engagement de servir au sein d'un Exécutif communal reste l'une des plus belles activités de proximité au service de la collectivité locale et c'est, j'en suis convaincu, en partie pour cette raison que vous vous êtes engagés à prolonger votre mandat et, pour vous Madame Girod, à vous lancer dans cette magnifique fonction.

À vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je me permets de revenir sur quelques principes fondamentaux en lien avec le rôle de l'organe délibérant et me permets de vous transmettre ce que l'une de mes collègues préfète de la Riviera m'a conseillé de vous dire pour imager mes propos. Le Conseil communal est propriétaire du coffre-fort et du patrimoine communal, mais c'est la Municipalité qui en détient les clés. Le rôle premier du Conseil est en effet de tenir les cordons de la bourse. C'est lui qui décide quel impôt il souhaite prélever à ses contribuables et ce qu'il entend faire avec ses deniers. Pour ce faire, le Conseil adopte le budget de fonctionnement, les dépenses d'investissement et tout autre dépense dépassant les limites qu'il fixe lui-même à sa Municipalité. Les plafonds d'endettement et de cautionnement font également partie de vos attributions. Le Conseil ne peut cependant pas légiférer, ce qui le différencie grandement du Grand Conseil vaudois. Mais vous pouvez adopter des règlements communaux qui ne pourront en aucun cas interférer avec les lois de rang supérieur que sont les lois cantonales et fédérales. Il est important de faire cette distinction entre le Grand Conseil vaudois et votre Conseil, car si les députés peuvent créer par exemple une Commission d'enquête parlementaire, ce n'est pas le cas des élus communaux. La Commission de gestion issue des rangs du Conseil a certes un pouvoir d'investigation étendu, mais limité au domaine de compétence du Conseil, soit principalement à la bonne utilisation des ressources financières allouées à la Municipalité. Il est vrai que ceci peut paraître compliqué, notamment pour les nouveaux élus, mais vous avez un appui : votre président, dont le rôle est important, parce que c'est lui qui donne les informations et fixe les barrières des compétences de votre Conseil. Ne vous inquiétez pas, vous avez encore une semaine pour étudier deux documents

incontournables qui vont, j'en suis convaincu, devenir vos livres de chevet : le Règlement du Conseil communal et la Loi sur les communes.

Je me permets toujours de rappeler ceci aux Conseillers communaux ou généraux : vous avez encore de la chance, c'est que dans le Règlement de la commune de Gland, vous avez, à la fin, des informations concernant les définitions, et notamment ce que vous avez la possibilité de faire pour utiliser votre droit à questionner la Municipalité. Alors vous avez des droits étendus d'initiative, simplement il faut les utiliser en respect avec ces deux documents. Le cadre est fixé, vous avez des droits, mais vous avez aussi des devoirs. Et c'est le rôle du président de pouvoir vous remettre en place quand ceci ne fonctionne pas.

J'en ai terminé avec ces recommandations, et ne croyez pas que je fais cela simplement de manière innocente. Plus vous fonctionnerez correctement, moins j'aurai de travail en préfecture.

Il me faut maintenant adresser quelques remerciements, en premier lieu aux Conseillères et Conseillers communaux qui cesseront leur activité au 30 juin de cette année et qui n'ont pu être présents ce soir pour cause de la Covid. Qu'ils soient ici remerciés de leur engagement au sein du Conseil durant toutes ces années.

Je ne puis terminer ces remerciements sans évoquer M. le Municipal Michael Rohrer, qui n'est malheureusement pas là ce soir. J'espère qu'il écoute en direct.

Cher Michael, en assistant à l'assermentation de ce Conseil, en live j'espère, une page importante se tourne pour le citoyen engagé que tu as été. Je vais passer rapidement sur ta période de l'organe délibérant, où tu as été un Conseiller opiniâtre, c'est le moins que l'on puisse dire, mais respecté, te permettant ainsi d'accéder à la Municipalité en 2013. Ayant eu le plaisir de travailler avec toi, je peux affirmer ici de la qualité de ton engagement et d'un investissement sans faille, et ce tant au niveau communal qu'au sein des associations intercommunales. En deux législatures, tu auras su gérer avec diplomatie des dicastères aussi sensibles que diversifiés lors de la gestion du Service de la population à celle des eaux et des déchets, à la mise en œuvre du marché de Gland, avec le succès qu'on lui connaît aujourd'hui – je pense qu'il a moins de succès aujourd'hui vu que vous êtes pratiquement tous ici – sans oublier les diverses réalisations relatives aux infrastructures routières. Il m'est cependant difficile de citer ici tous les projets marquants initiés et réalisés durant ces 8 ans au service de votre population. La Municipalité aura certainement plus de temps pour le faire demain, lors de son Conseil. C'est donc avec un sentiment de profonde reconnaissance que je te souhaite, en mon nom mais aussi en celui du Conseil d'État, le meilleur pour ton futur et t'adresse, au nom de tous j'espère, Cher Michael, un grand merci !

Ma mission est maintenant terminée et il ne me reste plus qu'à former des vœux de prospérité pour votre Conseil, mais surtout pour vos concitoyens. Je prie le président élu de bien vouloir prendre la présidence pour la suite des opérations et continuer la séance en reprenant l'ordre du jour et ainsi terminer les opérations de nomination prévues à l'art. 89 LC, soit la nomination des autres membres du Bureau.

Je vous souhaite une excellente soirée. »

- M. le Préfet remet la présidence à M. Rasul Mawjee afin de poursuivre l'ordre du jour.

Présidence : M. Rasul Mawjee, président

- M. Rasul Mawjee : remercie M. le Préfet pour avoir mené de main de maître cette première partie de la cérémonie et passe à la suite de l'ordre du jour.

8. Élection du(de la) 1^{er(ère)} vice-président(e) du Conseil communal

Selon le tournus discuté entre les présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil communal, c'est à la plateforme PS-Les Vert-e-s de proposer un(e) candidat(e).

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine a le plaisir de proposer la candidature de M. Rupert Schilböck et le présente :

« Né à Vienne, en Autriche, en octobre 1966, Rupert habite le canton de Vaud depuis 1998 suite à son engagement au secrétariat d'une organisation non-gouvernementale internationale à Lausanne. En février 2010, il a accepté l'offre de rejoindre le centre de soutien pour l'Europe de l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS) à Genève, où il est maintenant chargé de la gestion des affaires institutionnelles et constitutionnelles, de la Commission interne ainsi que de la gestion des risques. Avant son déménagement à Gland, Rupert a été membre du Conseil de la paroisse de langue allemande de Lausanne de l'église évangélique réformée du canton de Vaud, Conseil qu'il a présidé pendant 5 ans. Ses deux enfants, de 17 et 21 ans, partagent leur vie entre chez leur mère à Echallens et chez lui à Gland.

Son intérêt pour la politique locale, nationale et internationale date de plusieurs événements vécus en tant qu'adolescent et jeune adulte : le référendum en Autriche sur l'énergie atomique en 1978, l'occupation pacifique de la forêt riveraine du Danube en aval de Vienne pour lutter pour sa sauvegarde en hiver 1984, l'impact de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl en avril 1986, et enfin le forum mondial de l'ONU sur les droits de l'homme à Vienne en juin 1993 et le forum de la jeunesse de l'ONU à Vienne au printemps 1996.

Rupert a rejoint les rangs du Conseil communal en décembre 2015, d'abord au sein du groupe des Verts, puis parmi la plateforme PS-Les Verts-POP au printemps 2016. Il est maintenant parmi nous au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s – on a perdu un bout de notre nom. Après avoir été scrutateur pendant une année, il est actuellement 2^{ème} vice-président du Conseil communal. Durant la dernière législature, il était membre de la Commission du Plan de zones et délégué au Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon, Conseil où il est rapporteur de la Commission de gestion. Scout depuis l'âge de 11 ans, il vise à contribuer à créer un monde meilleur et de faire de son mieux pour essayer de laisser ce monde un peu meilleur qu'il l'a trouvé, citation de Robert Baden-Powell, fondateur du mouvement scout. Farouche défenseur des lois et des règlements qu'il connaît presque tous par cœur, il fera un excellent vice-président pour notre Conseil communal. Je vous remercie de lui faire bon accueil. »

- M. Rupert Schildböck accepte sa candidature.
- Il n'y a pas d'autre proposition et il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat

Bulletins délivrés	Bulletins rentrés	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Bulletins valables	Majorité absolue
70	70	7	0	70	36

M. Rupert Schildböck est élu au 1^{er} tour par 62 voix.

Obtient des voix : Mme Véronique Villaine (1).

- M. Rupert Schildböck accepte son élection. Le président le félicite.

9. Élection du(de la) 2^{ème} vice-président(e) du Conseil communal

Selon le tournoi discuté entre les présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil communal, c'est au parti politique GDG Gens de Gland de proposer un(e) candidat(e).

- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler a le plaisir de proposer la candidature de M. Sébastien Bertherin et le présente :

« Sébastien a 37 ans et est jeune papa d'un petit Donald. Il est inspecteur à la Police judiciaire de Genève. Il travaille à la Brigade de la lutte contre la traite des êtres humains et de la prostitution illicite. Il est arrivé dans notre charmante ville de Gland en 2013 et a décidé de s'investir pour sa Commune en rejoignant le Conseil communal en 2016 au sein du GDG. Lors de la dernière législature, il a siégé au sein de la Commission de recours en matière d'impôts. Sportif aguerri, il a notamment déposé un postulat pour le développement des zones de Street Workout.

Dans sa vie professionnelle et privée, Sébastien essaie de privilégier les approches consensuelles et pragmatiques dans la recherche de compromis. Enfin, dans un cadre privé, il est également pilote d'avion à Genève et Prangins et est actif dans le monde associatif comme responsable adjoint des entrées du Paléo depuis plus de 10 ans. Enfin, lors de la dernière rencontre à Genève de Vlad et Joe, Sébastien a eu un rôle prépondérant au niveau de la sécurité, et à ce titre il saura très bien gérer les rencontres avec les gens importants de notre région. Je vous prie de lui réserver un très bon accueil. »

- M. Sébastien Bertherin accepte sa candidature.
- Il n'y a pas d'autre proposition et il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
70	70	3	0	70	36

M. Sébastien Bertherin est élu au 1^{er} tour par 65 voix.

Obtiennent des voix : M. Samuel Freuler (1) et M. Raphaël Grandjean (1).

- M. Sébastien Bertherin accepte son élection.

10. Élection du(de la) secrétaire suppléant(e)

- Le président attend des propositions.
- M. Pierre-Alain Bringolf, président sortant, a le plaisir de présenter la candidature de Mme Rosanna Vaccaro, actuelle secrétaire suppléante.
- Il n'y a pas d'autre proposition et l'élection peut avoir lieu à main levée.

Résultat

Par acclamations, Mme Rosanna Vaccaro est élue secrétaire suppléante.

11. Élection de 2 scrutateur(trice)s

- Le président rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement du Conseil communal, lorsque le nombre des candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est alors faite au procès-verbal. Il attend des propositions.
- Au nom du parti politique UDC, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Jean-Marc Guibert.
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler présente la candidature de M. David Mayer.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Par acclamations, MM. Jean-Marc Guibert et David Mayer sont élus aux postes de scrutateurs.

- M. David Mayer est prié de prendre place à la table du Bureau en remplacement de Mme Stella Motta Larrivé, scrutatrice provisoire, qui est remerciée. Pour sa part, M. Jean-Marc Guibert, qui œuvrait déjà comme scrutateur provisoire, reste à sa place.

12. Élection de 2 scrutateur(trice)s suppléant(e)s

- Le président attend des propositions.
- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine présente la candidature de Mme Anita Waeber.
- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Michel Girardet présente la candidature de M. Roger Hemberger.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Par acclamations, Mme Anita Waeber et M. Roger Hemberger sont élus aux postes de scrutateurs suppléants.

13. Élection de l'huissier(ère) et de son(sa) suppléant(e)

- Le président attend des propositions.
- M. Pierre-Alain Bringolf, président sortant, présente la candidature de M. Daniel Bussy comme huissier et de M. Arthur Bigler comme huissier-suppléant, ces derniers ayant déjà œuvré à ces postes durant la précédente législature.

Il n'y a pas d'autre proposition et l'élection peut avoir lieu à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Daniel Bussy et M. Arthur Bigler sont respectivement élus huissier et huissier suppléant.

14. Élection des 7 membres de la Commission de gestion

- Le président rappelle que cette Commission est composée de 7 membres au moins, selon l'art. 48 du Règlement du Conseil et qu'elle n'est pas bloquante. Tous les membres de la Commission de gestion peuvent donc siéger dans les Commission techniques tout au long de l'année.

Suite à leur réunion, les présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil communal proposent de rester à 7 membres pour cette Commission, comme lors de la précédente législature.

Le président attend des propositions.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine présente les candidatures de MM. Yvan Gremion et Moritz de Hadeln.
- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Michel Girardet présente les candidatures de Mme Patricia Storti et M. Timothée Haesslein.
- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Bernard Kaeslin.
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler présente les candidatures de MM. Pierre Joye et Patrick Messmer.
- Il n'y a pas d'autre proposition. 7 candidat(e)s sont présenté(e)s pour 7 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, Mme Patricia Storti et MM. Pierre Joye, Patrick Messmer, Moritz de Hadeln, Yvan Gremion, Timothée Haesslein et Bernard Kaeslin sont élus membres de la Commission de gestion.

15. Élection des 9 membres de la Commission des finances

- Le président rappelle que cette Commission est composée de 7 membres au moins, selon l'art. 44 du Règlement du Conseil communal.

Suite à leur réunion, les présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil communal proposent de rester à 9 membres pour cette Commission, comme lors de la précédente législature.

Le président attend des propositions.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine présente les candidatures de Mmes Angelita Galvez et Iulica Gorgoni.
- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Michel Girardet présente les candidatures de MM. Jean Egger et Roger Hemberger.
- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de Mme Ahimara Buffat.
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler présente les candidatures de MM. Jérôme Frachebourg, Pierre-Alain Bringolf, Evan Lock et lui-même.
- M. Maurizio Di Felice : souhaite rebondir sur une remarque faite par M. Jean-Michel Favez en 2011, à savoir que l'auto-proclamation n'est pas autorisée.
- M. Pierre-Alain Bringolf : présente, en complément des 3 personnes citées pour le parti politique GDG Gens de Gland, la candidature de M. Samuel Freuler.
- Il n'y a pas d'autre proposition. 9 candidat(e)s sont présenté(e)s pour 9 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, Mmes Angelita Galvez, Iulica Gorgoni et Ahimara Buffat, MM. Jérôme Frachebourg, Samuel Freuler, Pierre-Alain Bringolf, Evan Lock, Jean Egger et Roger Hemberger sont élus membres de la Commission des finances.

16. Élection des 7 membres de la Commission du Plan de zones

- Le président rappelle que cette Commission est composée de 7 membres au moins, selon l'art. 47 let. b du Règlement du Conseil communal.

Suite à leur réunion, les présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil communal proposent de rester à 7 membres pour cette Commission, comme lors de la précédente législature.

Le président attend des propositions.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine présente les candidatures de MM. José Caiano et Rupert Schildböck.
- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Michel Girardet présente les candidatures de Mme Noémie Villois et M. Heinz Beutler.
- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Pascal Riesen présente la candidature de M. Maurizio Di Felice.
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler présente les candidatures de Mme Nathalie Lamarque et M. Jean-Luc Nicolet.
- Il n'y a pas d'autre proposition. 7 candidat(e)s sont présenté(e)s pour 7 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, Mmes Nathalie Lamarque et Noémie Villois, MM. Jean-Luc Nicolet, José Caiano, Rupert Schildböck, Heinz Beutler et Maurizio Di Felice sont élus membres de la Commission du Plan de zones.

17. Élection des 5 membres de la Commission des pétitions chargée d'examiner les pétitions adressées au Conseil communal

- Le président rappelle que cette Commission est composée de 5 membres, selon l'art. 47 let. c du Règlement du Conseil communal.

Le président attend des propositions.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine présente la candidature de Mme Caroline Félix.
- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Jean-Marc Guibert.
- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Michel Girardet présente la candidature de Mme Anna Beutler.
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler présente les candidatures de Mme Rosanna Vaccaro et M. Michael Sordet.
- Il n'y a pas d'autre proposition. 5 candidat(e)s sont présenté(e)s pour 5 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, Mmes Rosanna Vaccaro, Caroline Félix et Anna Beutler, MM. Michael Sordet et Jean-Marc Guibert sont élus membres de la Commission des pétitions chargée d'examiner les pétitions adressées au Conseil communal.

18. Élection des 5 membres de la Commission de recours en matière d'impôts

- Le président rappelle que cette Commission est composée de 5 membres, selon l'art. 47 let. a du Règlement du Conseil communal.

Le président attend des propositions.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine présente la candidature de Mme Stella Motta Larrivé.
- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Jean-Marc Guibert.
- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Michel Girardet présente la candidature de M. Martin Ahlström.
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler présente les candidatures de Mme Rosanna Vaccaro et M. Jean-Philippe Genoud.
- Il n'y a pas d'autre proposition. 5 candidat(e)s sont présenté(e)s pour 5 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, Mmes Rosanna Vaccaro et Stella Motta Larrivé, MM. Jean-Philippe Genoud, Martin Ahlström et Jean-Marc Guibert sont élus membres de la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales.

19. Élection des 7 membres de la Commission des affaires régionales et intercommunales

- Le président rappelle que, lors de la séance du 17 décembre 2020, le Conseil communal a accepté la mise sur pied de la Commission des affaires régionales et intercommunales. Cette dernière est composée de 7 membres, selon le futur art. 49 let. d du Règlement du Conseil communal qui doit encore être approuvé par le Département concerné. Vu que cette approbation n'a pas encore eu lieu, le Conseil communal peut nommer cette Commission, laquelle ne pourra entrer en fonction que lorsque le Règlement aura été approuvé par le Département concerné.

Le président attend des propositions.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine présente les candidatures de MM. Jean-Paul Duarte et Rupert Schildböck.
- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Pascal Riesen présente la candidature de M. Maurizio Di Felice.
- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Michel Girardet présente les candidatures de MM. Victor Braune et Adrian Hochreutener.
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler présente les candidatures de Mme Nathalie Lamarque et David Mayer.
- Il n'y a pas d'autre proposition. 7 candidat(e)s sont présenté(e)s pour 7 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, Mme Nathalie Lamarque, MM. David Mayer, Jean-Paul Duarte, Rupert Schildböck, Victor Braune, Adrian Hochreutener et Maurizio Di Felice sont élus membres de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

20. Élection de 13 délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC)

- L'assermentation des délégué(e)s par la Préfecture se déroulera le mardi 29 juin 2021 à 18h00 dans un lieu encore à préciser.
- Le président attend des propositions.
- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Michel Girardet présente les candidatures de MM. Didier Feller, Christian Gander et Nicolas Pellet (candidats hors Conseil communal).
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf présente les candidatures de MM. Dario Sicuranza, Stéphane Rosset, Samuel Freuler, Daniel Richard et Laurent Dorand (candidat hors Conseil communal).
- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine présente les candidatures de Mmes Angelita Galvez, Stella Motta Larrivé et Stéphanie Larrivé.
- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Maurizio Di Felice présente les candidatures de MM. Jean-Marc Guibert et Philippe Blanchut (candidat hors Conseil communal).
- Il n'y a pas d'autre proposition. 13 candidat(e)s sont présenté(e)s pour 13 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, Mmes Angelita Galvez, Stella Motta Larrivé et Stéphanie Larrivé, MM. Dario Sicuranza, Stéphane Rosset, Samuel Freuler, Daniel Richard, Laurent Dorand, Didier Feller, Christian Gander, Nicolas Pellet, Jean-Marc Guibert et Philippe Blanchut sont nommés délégués au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).

21. Élection de 7 délégué(e)s au Conseil intercommunal de la Région de Nyon

- L'assermentation des délégué(e)s par la Préfecture se déroulera le mercredi 30 juin 2021 à 19h00 dans un lieu encore à préciser.
- Le président attend des propositions.
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler présente les candidatures de Mme Regina Bovet et M. Steve Binggeli.
- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, M. Nicolas Aeschmann présente les candidatures de Mme Véronique Villaine et M. Rupert Schildböck.
- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Martin Ahlström présente les candidatures de MM. Victor Braune et Michel Girardet.
- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Pascal Riesen.
- Il n'y a pas d'autre proposition. 7 candidat(e)s sont présenté(e)s pour 7 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, Mmes Regina Bovet et Véronique Villaine, MM. Steve Binggeli, Rupert Schildböck, Victor Braune, Michel Girardet et Pascal Riesen sont nommés délégués au Conseil intercommunal de la Région de Nyon.

22. Élection de 7 délégué(e)s suppléant(e)s au Conseil intercommunal de la Région de Nyon

- Le président attend des propositions.
- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Simo Mers.
- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Michel Girardet présente les candidatures de Mme Anna Beutler et M. Adrian Hochreutener.
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler présente les candidatures de Mme Katia Annen et M. Evan Lock.
- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine présente les candidatures de MM. José Caiano et Jean-Paul Duarte.
- Il n'y a pas d'autre proposition. 7 candidat(e)s sont présenté(e)s pour 7 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, Mmes Katia Annen et Anna Beutler, MM. Evan Lock, José Caiano, Jean-Paul Duarte, Adrian Hochreutener et Simo Mers sont nommés délégués suppléants au Conseil intercommunal de la Région de Nyon.

23. Élection de 6 délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT)

- L'assermentation des délégués par la Préfecture se déroulera le jeudi 8 juillet 2021 à 20h00 dans un lieu encore à préciser.
- Le président attend des propositions.
- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine présente la candidature de Mme Stella Motta Larrivé.

- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Michel Girardet présente les candidatures de Mme Patricia Storti et M. Rasul Mawjee.
- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Pascal Riesen.
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler présente les candidatures de Mme Carine Koller et M. Yann de Siebenthal.
- Il n'y a pas d'autre proposition. 6 candidat(e)s sont présenté(e)s pour 6 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, Mmes Carine Koller, Stella Motta Larrivé et Patricia Storti, MM. Yann de Siebenthal, M. Rasul Mawjee et Pascal Riesen sont nommés délégués au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT).

24. Élection de 6 délégué(e)s suppléant(e)s au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants dite « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT)

- Le président attend des propositions.
- Au nom du parti politique UDC Ville de Gland, M. Maurizio Di Felice présente la candidature de M. Simo Mers.
- Au nom du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, M. Michel Girardet présente les candidatures de Mmes Isabelle Kunze et Sabine Million-Courvoisier.
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler présente les candidatures de Mmes Magali De Preux Boscardin et Catherine Sicuranza.
- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine présente la candidature de M. Yves Froidevaux.
- Il n'y a pas d'autre proposition. 6 candidat(e)s sont présenté(e)s pour 6 postes. De ce fait, leur élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, Mmes Magali De Preux Boscardin, Catherine Sicuranza, Isabelle Kunze et Sabine Million-Courvoisier, MM. Yves Froidevaux et Simo Mers sont nommés délégués suppléants au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT).

25. Élection de 1 délégué(e) et de 1 délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon – ORPC

- Selon les nouveaux statuts du Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon - ORPC, chaque commune sera représentée par un(e) délégué(e) issu(e) de la Municipalité et un(e) délégué(e) issu(e) du Conseil communal.

Afin qu'un tournus puisse se faire chaque année au sein des partis politiques, le Bureau propose de présenter à la fonction de délégué(e) le ou la 1^{er(ère)} vice-président(e), et à la fonction de délégué(e) suppléant(e) le(la) 2^{ème} vice-président(e).

- Le président attend des propositions.
- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine présente la candidature de M. Rupert Schildböck.

- Il n’y a pas d’autre proposition. 1 candidat est présenté pour 1 poste. De ce fait, son élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, M. Rupert Schildböck est nommé délégué au Conseil intercommunal de l’Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon - ORPC.

26. Élection de 1 délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal de l’Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon – ORPC

- Le président attend des propositions.
- Au nom du parti politique GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler présente la candidature de M. Sébastien Bertherin.
- Il n’y a pas d’autre proposition. 1 candidat est présenté pour 1 poste. De ce fait, son élection peut se dérouler à main levée.

Décision

Par acclamations, M. Sébastien Bertherin est nommé délégué suppléant au Conseil intercommunal de l’Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon - ORPC.

L'ordre du jour de la séance d’installation des Autorités communales étant épuisé, le président rappelle que la séance de passation de pouvoirs entre l’ancien et le nouveau Bureau aura lieu le lundi 5 juillet 2021 à 19h00.

- M. le président Rasul Mawjee s’adresse à l’Assemblée par ces quelques mots :

*« Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

J’aimerais vous remercier pour la marque de confiance que vous m’accordez aujourd’hui en m’élisant à la présidence de ce Conseil. J’en suis touché et c’est avec fierté que j’occuperai cette fonction honorifique pendant toute la durée de mon mandat.

Dans le cadre de mon activité politique au sein de notre Commune, c’est certainement un moment qui restera marqué en moi. C’est humblement et avec beaucoup de gratitude que j’ai l’intention de relever ce challenge dans un esprit de cordialité, respect et collaboration. J’aimerais garder en vue une perspective d’intérêt général et agir pour le bien de tous.

Un grand bravo à toutes et à tous pour votre élection et votre assermentation de ce jour. Votre engagement pour notre Commune nous prouve votre intérêt pour la démocratie et le bon fonctionnement de notre société.

Je félicite aussi les Municipaux pour leur élection, en particulier notre nouvelle syndique Mme Christine Girod-Baumgartner ainsi que Mme Christelle Giraud-Nydegger pour sa touche environnementale dans notre cité de l’Energie. Nous pouvons remarquer que les femmes sont bien représentées, étant même en majorité au sein de ce Collège.

Le rôle de Conseiller communal est un rôle clé et votre serment symbolise cette importance. Vous aurez votre mot à dire lors des séances du Conseil et des Commissions. Vous pourrez affirmer vos opinions, mais vous devrez toujours garder un esprit d’ouverture, afin de trouver le consensus si important dans notre système démocratique. Ceci a encore été précisé par notre Préfet, toujours ici présent.

Votre participation active et engagée dans les Commissions permettra d’étudier en détail les sujets qui vous touchent ou vous parlent, car ce sont aussi des sujets qui concernent les Glandois, ceux-là mêmes qui vous ont élus à ce rôle. Votre travail au sein de la Commission permettra de faciliter la tâche du

Conseil – et du coup du mien – en prenant connaissance des arguments que vous aurez mis en évidence dans vos rapports lorsqu'il faudra prendre des décisions.

J'aurai à présider pratiquement les mêmes formations politiques que la législature passée, avec le GDG, la plateforme PS-Les Vert-e-s, le PLR et l'UDC. Je vous invite à participer aux débats avec des arguments pertinents et constructifs, tout en respectant les différentes sensibilités politiques et personnelles de chacun.

J'espère pouvoir être à la hauteur des débats des présidentes et présidents que j'ai eu l'avantage de côtoyer au cours des années passées. Toutes et tous ont démontré un engagement sans faille et j'ai l'intention d'en faire de même, et d'avance un grand merci de votre indulgence. Et vous l'avez montré aujourd'hui lors du début de ma mission.

Je remercie aussi mes amis PLR qui m'ont fait confiance en m'ayant poussé sur la plus haute marche de notre Législatif

Je vous remercie toutes et tous pour vos votes, votre cordialité, vos messages d'encouragement. Cela me touche énormément et je vous souhaite une législature passionnante. »

- Mme la Syndique Christine Girod-Baumgartner s'adresse à l'Assemblée par ces quelques mots :

« Monsieur le Préfet,

Monsieur le président du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de la ville de Gland pour la législature 2021-2026,

Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, Chers Collègues,

Nous avons vécu ce soir une belle cérémonie d'assermentation et un moment solennel de prestation de serment. Ces instants nous permettent, à nous élus, de prendre la mesure de notre engagement, de réfléchir à nos responsabilités futures et de l'importance que revêt la fonction à laquelle nous accédons.

Je tiens ici à remercier M. le Préfet Olivier Fargeon, et néanmoins ami, pour l'originalité et la qualité de la conduite de cette cérémonie. On voit que tu sais rebondir, c'est super. J'aimerais remercier aussi M. Andrés Allemand Smaller pour ses paroles et le message qu'il nous a transmis en début de cérémonie. À vous deux un chaleureux merci.

Les Autorités communales de la ville de Gland pour cette législature 2021-2026 sont donc désormais installées. Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au nom de la Municipalité, je vous adresse mes chaleureuses félicitations pour cette nomination. Une cordiale bienvenue à vous tous et vous toutes, et tout particulièrement pour les nouveaux Conseillers qui débutent dans ce rôle. Je me réjouis de nos futures discussions, échanges et débats, et j'espère que vous trouverez satisfaction, bonheur et plaisir dans l'exercice de votre fonction.

À vous Monsieur le président du Conseil communal Rasul Mawjee, toutes mes félicitations pour votre accession au perchoir et pour la tenue de cette première séance. Vous aussi vous savez rebondir. Plein de succès pour cette année de présidence et à vous également beaucoup de plaisir et de bonheur dans l'exercice de cette noble fonction.

Pour la législature qui s'annonce, la configuration de notre Exécutif a subi quelques modifications, notamment un changement important avec le départ de notre collègue Michael Rohrer. Un petit mot pour te dire ou te redire, Cher Michael, tout le plaisir que j'ai eu à faire ta connaissance durant ces 8 années et à partager ces années de collaboration et de travail au sein du Collège municipal. Au nom de la Municipalité, je forme mes meilleurs vœux pour la suite de ta carrière et pour tes nouveaux projets, qu'ils soient professionnels ou d'ordre privé.

J'aimerais également saluer et relever le fair-play avec lequel Gérald Cretegy s'est glissé dans son futur rôle de Municipal durant les semaines qui ont précédé cette cérémonie. Je tiens ici publiquement à t'en remercier sincèrement et, du fond du cœur, cela m'a fait très plaisir et cela a été très agréable de travailler ainsi. Gérald poursuivra son engagement et son travail au sein du Collège municipal, tout en faisant bénéficier à la Municipalité de sa large expérience. Il reprend ainsi le dicastère du Service de la population et de la sécurité publique.

Nous avons également le plaisir d'accueillir une nouvelle élue à la Municipalité, Christelle Giraud-Nydegger, à ne pas confondre avec Christine Girod-Baumgartner, je pense qu'on en réentendra parler. Pour la petite anecdote, les initiales officielles de Christelle Giraud-Nydegger sont CGN et celles de Christine Giraud-Baumgartner sont CGB. Elle reprend quant à elle le Service des infrastructures et de l'environnement. Mme Jeannette Weber me succèdera pour le dicastère de l'enfance, jeunesse et écoles. Isabelle Monney garde le Service de la culture auquel est désormais rattachée la bibliothèque, Thierry Genoud garde les bâtiments et l'urbanisme, et Gilles Davoine les finances, l'économie et le sport.

Quant à moi, je me réjouis de reprendre l'Administration générale, qui est désormais assortie du dossier de la transition énergétique.

Je forme le vœu que la législature 2021-2026 soit placée sous le signe de la continuité, de l'engagement au service de la collectivité et de l'intérêt commun, ceci dans un esprit d'ouverture et de tolérance. À mes yeux, le respect des institutions et l'importance de leur bon fonctionnement sont des valeurs que je vous encourage également toutes et tous à défendre et à valoriser, ceci dans une vision d'écoute et d'échanges entre nos deux institutions, le Conseil communal et la Municipalité.

La garantie d'un débat démocratique sain et respectueux des équilibres nous permettra d'avancer ensemble sur le chemin de la réussite pour le bien commun des institutions, de l'Administration et des habitants de la ville de Gland.

Aujourd'hui je sais que je peux compter sur l'appui de mes collègues de la Municipalité pour promouvoir les valeurs démocratiques et assumer au quotidien les tâches et responsabilités qui nous incombent, avec le soutien inconditionnel également de notre Secrétaire municipal Julien Niklaus, qui est ici présent ce soir, que j'associe également à ces propos, et je vous adresse à tous mes vifs remerciements en avance.

Pour ma part et après avoir bien écouté mon ami le Préfet Fargeon, c'est avec confiance, motivation mais aussi beaucoup d'humilité que je prendrai officiellement mes fonctions le 1^{er} juillet prochain. Je vous remercie de votre confiance dans ce cadre.

À votre arrivée vous avez reçu une petite attention. Celle-ci a été préparée par des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration que j'aimerais également remercier. Nous leur devons également la décoration florale qui a été préparée pour cette cérémonie.

Monsieur le Préfet, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la Municipalité se réjouit de vous retrouver le 2 septembre pour la 1^{ère} séance du Conseil communal de la législature. D'ici là, je vous souhaite un bel été. Je vous remercie chaleureusement pour votre écoute et vous souhaite une bonne soirée et surtout un bon retour chez vous malgré l'orage qui fait presque rage. »

- Le président déclare que des membres de l'Administration communale et des Chefs de service se trouvent ce soir dans la salle, au dernier rang. Il les prie de se lever afin que l'Assemblée puisse les saluer et les remercier pour tout le travail effectué. Il s'agit de personnes clés qui assistent régulièrement le Bureau dans ses diverses tâches, ainsi que lors des élections et des votations.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h15.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :


Rasul Mawjee



La secrétaire :


Karine Teixeira Ferreira